



COMMUNE DE GOURIN

CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 26 OCTOBRE 2022

Liste des délibérations examinées
Article L.2121-25 modifié du Code général des territoriales

Affichage le ...02 Novembre 2022
Mis en ligne le(PAS DE SITE INTERNET)

L'an deux mille vingt-deux à vingt heures trente minutes, le vingt-six octobre, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H, Maire.

Etaient présents : LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, BOURLÈS Christophe, LE ROUX Véronique, NÉDÉLEC Rémi, JANNY Patrick, ROYANT Helen, DUFLEIT Anthony, POUPON Marie-Laure, PERON Alàn, LE FUR Françoise, LE GOFF Dominique, COUGARD Christelle, GOUJARD Laurine, LE GRAND Hicham, LE NAOUR Roger, LE GOFF Jeannine, BAUDET Philippe, TROALEN Anne, ULLIAC Morgane, PHILIPPE Jean-Luc formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s)(es) excusé (s)(es) : BOCQUILLON Maud, LE GRAND Mickaël, LE COROLLER Marie-Ange, BOUËDEC Jean-Michel, PERON Matthieu, PICARDA Styren.

Procuration(s) : BOCQUILLON Maud à POUPON Marie-Laure, LE GRAND Mickaël à LE FUR Françoise, LE COROLLER Marie-Ange à HENRY Catherine, BOUËDEC Jean-Michel à TROALEN Anne, PERON Matthieu à PHILIPPE Jean-Luc, PICARDA Styren à ULLIAC Morgane.

Au moyen d'un vote à main levée, par 21 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION », Catherine HENRY a été élue secrétaire de séance.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 30 AOÛT 2022

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 30 août 2022 a été transmis par voie dématérialisée à l'ensemble des membres qui la composent.

Il invite l'Assemblée à se prononcer sur le procès-verbal de cette séance.

Le conseil municipal, après un vote à main levée, ADOPTE le procès-verbal de la séance du 30 août 2022 par 21 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION ».



COMMUNE DE GOURIN

DÉLIBÉRATIONS DU 26 OCTOBRE 2022

DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES	OBJET DE LA DÉLIBÉRATION	VOTE
Délibération N°2022/26/10/01	Projet éolien Ster Lair – Promesse de servitude pour les parcelles YE32 et YM14 – Accord de remise en état – Autorisation donnée à la société d'exploitation, aux sous-traitants et contractants.	21 votes à bulletin secret : 21 voix « POUR »
Délibération N°2022/26/10/02	Désignation du conseiller municipal correspondant « incendie et secours »	Approuvée avec 21 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION »
Délibération N°2022/26/10/03	Cession de la parcelle cadastrée AS 478	Approuvée à l'UNANIMITÉ
Délibération N°2022/26/10/04	Cession de la parcelle cadastrée ZE 85	Approuvée à l'UNANIMITÉ
Délibération N°2022/26/10/05	Avis du conseil municipal - Création d'une installation de méthanisation à Lann Mine Bras à Guiscriff – Consultation du public entre le 16 septembre et le 15 octobre 2022 en mairie de Guiscriff	21 votes à bulletin secret : 18 voix « POUR », 2 voix « CONTRE » et 1 voix « ABSTENTION »
Délibération N°2022/26/10/06	Chambre régionale des comptes – rapport d'observations définitives et sa réponse portant sur les exercices 2015 et suivants de Roi Morvan Communauté	Sans objet (Débat)
Délibération N°2022/26/10/07	Décision modificative N°2 - Budget principal	Approuvée avec 21 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION »
Délibération N°2022/26/10/08	Subvention exceptionnelle à l'Association Les Sonneurs – repas des militaires opération « Sentinelle »	Approuvée à l'UNANIMITÉ
Délibération N°2022/26/10/09	Convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales avec la DGFIP (PAYfip)	Approuvée à l'UNANIMITÉ
Délibération N°2022/26/10/10	Convention de formation urbanisme avec l'Association Régionale d'Information des Collectivités territoriales (ARIC), les 15 et 22 octobre 2022	Approuvée à l'UNANIMITÉ



COMMUNE DE GOURIN

DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES	OBJET DE LA DÉLIBÉRATION	VOTE
Délibération N°2022/26/10/11	Convention d'adhésion à la mission de médiation proposée par le CDG56, médiation préalable à la saisine du juge administratif par le personnel communal dans certains litiges de la fonction publique et litiges sociaux	Approuvée à l'UNANIMITÉ
Délibération N°2022/26/10/12	Compte épargne temps personnel communal – Règles d'ouverture, de fonctionnement, de gestion, d'utilisation et de clôture – Effet au 1 ^{er} janvier 2022	Approuvée à l'UNANIMITÉ
Délibération N°2022/26/10/13	Création du poste d'adjoint administratif territorial à temps complet – Effet au 1 ^{er} janvier 2023	Approuvée à l'UNANIMITÉ
Délibération N°2022/26/10/14	Mise en réseau des médiathèques de Roi Morvan Communauté – Principe de l'adhésion de la médiathèque de la commune au réseau intercommunal des médiathèques.	Approuvée à l'UNANIMITÉ
Délibération N°2022/26/10/15	Acquisition bâtiment cadastré AT 350 et AT 351, 17 place Stenfort	Accord de principe donné à l'UNANIMITÉ

DECISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL A MONSIEUR LE MAIRE :

Le conseil municipal a délégué certaines de ses attributions, en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, à Monsieur Le Maire par délibérations du 12 juin 2022 et du 18 mars 2022.

Conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales « *le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal* ».

Les dernières décisions prises par délégation du conseil sont les suivantes :

▪ **Service Assainissement Collectif :**

<i>Domaine</i>	<i>Date</i>	<i>Réf. décision</i>	<i>Objet de la décision</i>
Commande publique	11/08/2022	Dec-Assaint/2022-1*	Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la consultation et le suivi du bureau d'études dans le cadre de la réalisation d'un schéma directeur d'assainissement collectif pour un montant de 21 900 € HT confiée au Cabinet BOURGOIS de Vannes (56)

(*) Corrige le procès-verbal du 30 août 2022 (tableau des décisions) compte-tenu du fait que la décision notée à tort « Dec-Cne/2022-13 » concerne le service assainissement collectif et non pas la commune, d'où la nouvelle numérotation « Dec-Assaint/2022-1 »

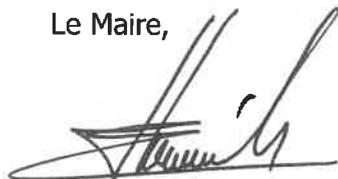
▪ **Commune :**

<i>Domaine</i>	<i>Date</i>	<i>Réf. décision</i>	<i>Objet de la décision</i>
Commande publique	05/09/2022	Dec-Cne/2022-13	Audit énergétique école élémentaire Jean Rostand + 3 logements, confié à SAS BETDI DILASSER pour un montant de 6 720 € TTC
Commande publique	05/09/2022	Dec-Cne/2022-14	Travaux d'aménagement de l'Espace Docteur Paul Lohéac confiés à SAS COLAS France pour un montant de 148 975.20 € TTC
Commande publique	05/09/2022	Dec-Cne/2022-15 DECISION ANNULÉE	Travaux de réfection de la toiture salle de tennis Travaux reportés
Commande publique	12/10//2022	Dec-Cne/2022-16	Marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement du lotissement communal Saint Philibert attribué au groupement SARL HORIZONS et SAS 2LM pour un montant de 39 605 € TTC (36 265 € HT)
Commande publique	12/10/2022	Dec-Cne/2022-17	Prestations complémentaires pour la migration de 3 postes informatiques vers Office 365 réalisées par AIS pour un montant de 3 930 € TTC (3 275 € HT)
Commande publique	12/10/2022	Dec-Cne/2022-18	Paramétrage et migration des données du serveur (logiciel police) vers GVE Cloud (environnement sécurisé) par Logitud Solutions pour un montant de 358.80 € TTC (soit 299.00€ HT)

Domaine	Date	Réf. décision	Objet de la décision
Commande publique	12/10/2022	Dec-Cne/2022-19	Remplacement du vidéoprojecteur de l'école élémentaire Jean Rostand par l'entreprise SADA pour un montant de 1 656.00 € TTC (soit 1 380.00 € HT)
Commande publique	12/10/2022	Dec-Cne/2022-20	Réalisation d'une mission topographique et foncière pour l'aménagement du lotissement communal Saint-Philibert pour un montant de 21 360.00 € TTC, confiée à SELARL NICOLAS Associés
Commande publique	12/10/2022	Dec-Cne/2022-21	Réinstallation des logiciels et des données BERGER LEVRAULT/SEGILOG sur un monoposte, pour la somme de 720 € TTC (soit 600.00 HT)
Finances – Fongibilité M57	14/10/2022	Dec-Cne/2022-22	Virement de crédits pour l'annulation d'un titre de recette de 2021 émis à tort : Art 6542 (créances éteintes) : - 204.00€ Art 673 (titres annulés) : + 204.00 €

Le 27 octobre 2022

Le Maire,



Hervé LE FLOC'H.



Le 27 octobre 2022,

La secrétaire de séance,



Catherine HENRY.

